

## 5.4 MILLIONS DE CONTREFAÇONS SAISIES PAR LA DOUANE EN 2018

### L'Unifab s'inquiète de cette forte baisse alors que les faux produits envahissent le quotidien des consommateurs

L'Union des Fabricants (Unifab), association de promotion et de défense de la propriété intellectuelle qui représente 200 entreprises issues de tous les secteurs d'activité, s'est rendue aujourd'hui sur le site de tri postal de Chilly Mazarin où M. Gérard Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, et M. Rodolphe Gintz, Directeur général de la Douane, ont révélé les résultats 2018 de cette administration.

**Les saisies de faux produits s'élèvent à 5.4 millions, contre 8.4 millions en 2017, soit une baisse de 35.7%, alors que le nombre de procédures reste identique. Ce chiffre démontre le travail continu et efficace des services douaniers dont la régularité est exemplaire, mais il prouve également le changement de pratique de distribution des contrefacteurs.**

Ce constat permet en effet de comprendre que l'achat de contrefaçons s'effectue désormais majoritairement sur Internet, directement par les consommateurs finaux, alors qu'auparavant elles transitaient chez des grossistes, qui étaient livrés par conteneurs, et qui la redistribuaient au niveau national via des réseaux de ventes diversifiés (à la sauvette, sur les marchés, chez les discounters, via les comités d'entreprises...). Si le procédé de vente directe au consommateur simplifie la distribution pour les criminels, il complique la tâche pour les autorités publiques qui, malgré leur expérience et leur volonté de protéger les consommateurs, ne peuvent pas matériellement contrôler l'intégralité du trafic postal.

**Et c'est sans surprise que les produits de consommation courante occupent les premières places des saisies. Celui des jeux et des jouets en tête avec plus de 830 mille faux produits puis, quasi exæquo, celui des produits de soin corporel et des vêtements avec plus de 500 mille articles de contrefaçon retenus pour chaque secteur.** *« Tout le danger est donc de savoir ce que l'on achète sur Internet, dont les plateformes, il faut en être conscient, vous appâtent avec la photo d'un produit authentique, un prix approchant du prix normal, et vous livrent une pâle copie, pouvant mettre en danger votre santé et votre sécurité »* déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab.

La responsabilisation des intermédiaires, notoires ou peu connus, doit donc être une priorité du gouvernement, telle qu'affirmé ce matin par M. Gérard Darmanin, afin de protéger les consommateurs, l'économie française. **Les pertes dues à la contrefaçon représentent chaque année plus de 35 millions d'emplois et 6,7 millions d'euros, selon l'étude de l'Observatoire européen de l'EUIPO.**

**L'Unifab appelle le gouvernement à une sensibilisation citoyenne, et notamment des plus jeunes qui, d'après une étude réalisée en 2018 par l'IFOP, sont 37% âgés de 15 et plus à avoir déjà acheté de la contrefaçon sans le savoir.**

**Rapport de la Douane** : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a16161-presentation-des-resultats-2018>

**Rapport de l'EUIPO** : [https://euipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document\\_library/observatory/docs/Infographics\\_Infografia\\_FRANCE\\_FR.pdf](https://euipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/docs/Infographics_Infografia_FRANCE_FR.pdf)

**Rapport IFOP-UNIFAB** : <https://www.unifab.com/pas-de-contrefacon-dans-ma-consommation/>